GUIDE

des salles municipales

DE LA VILLE DE THEIX-NOYALO

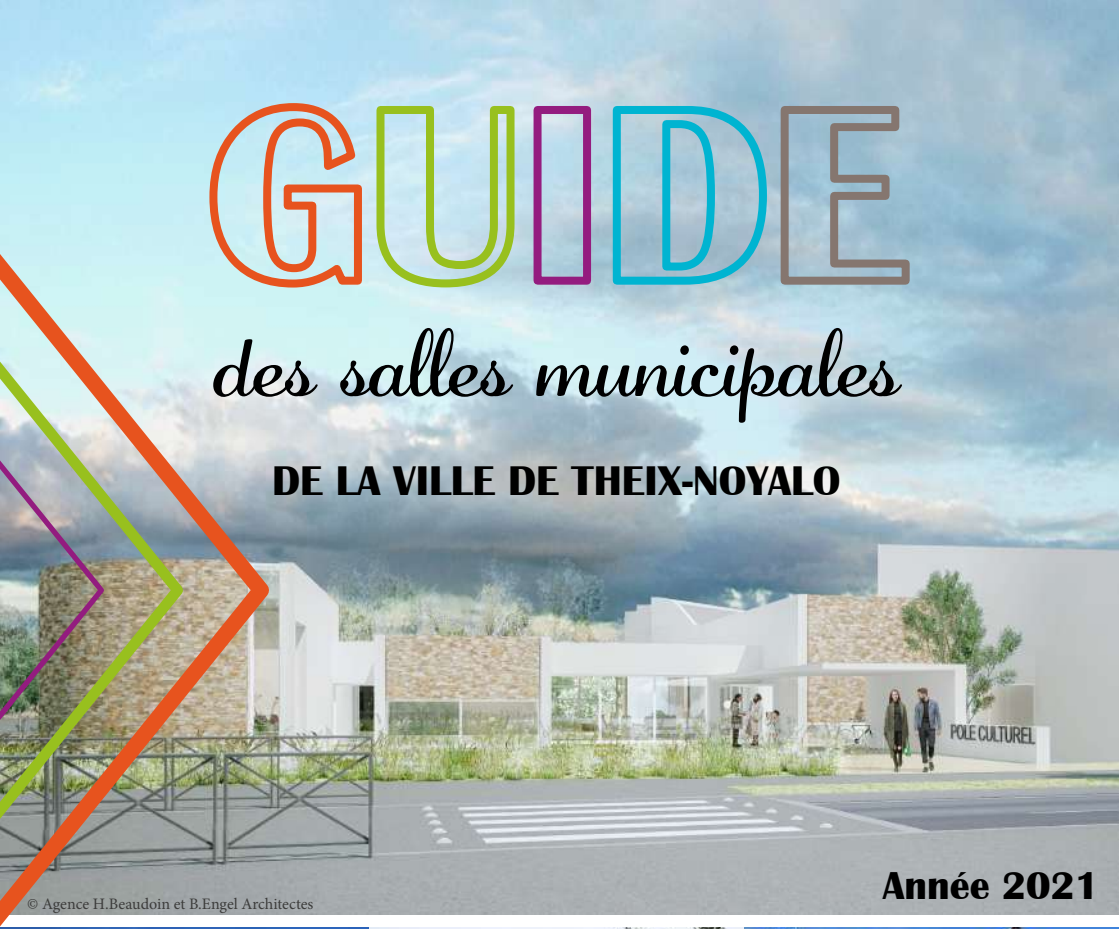

© Agence H.Beaudoin et B.Engel Architectes

Année 2021

Theix-Noyalo
Teiz-Noaloù

SOMMAIRE

VOS INTERLOCUTEURS p.1-2
PROCÉDURES DE RÉSERVATION p.3-6
HÔTEL DE VILLE p.7
MAIRIE ANNEXE p.8
LA P@SSERELLE p.9
SALLE PIERRE DOSSE p.10
SALLE OMNISPORTS p.11
SALLE DE LA LANDIÈRE p.12
SALLE DES LOUTRES p.13
SALLE DU MARRONNIER p.14
ESPACE LUCETTE MARQUET p.15
ESPACE MARCEL GUÉHO p.16
SALLE DE L'HERMINE p.17
SALLE PÔLE ENFANCE p.18
ORGANISER UN ÉVÉNEMENT p.19-25
LES TARIFS DE LOCATION p.26-27

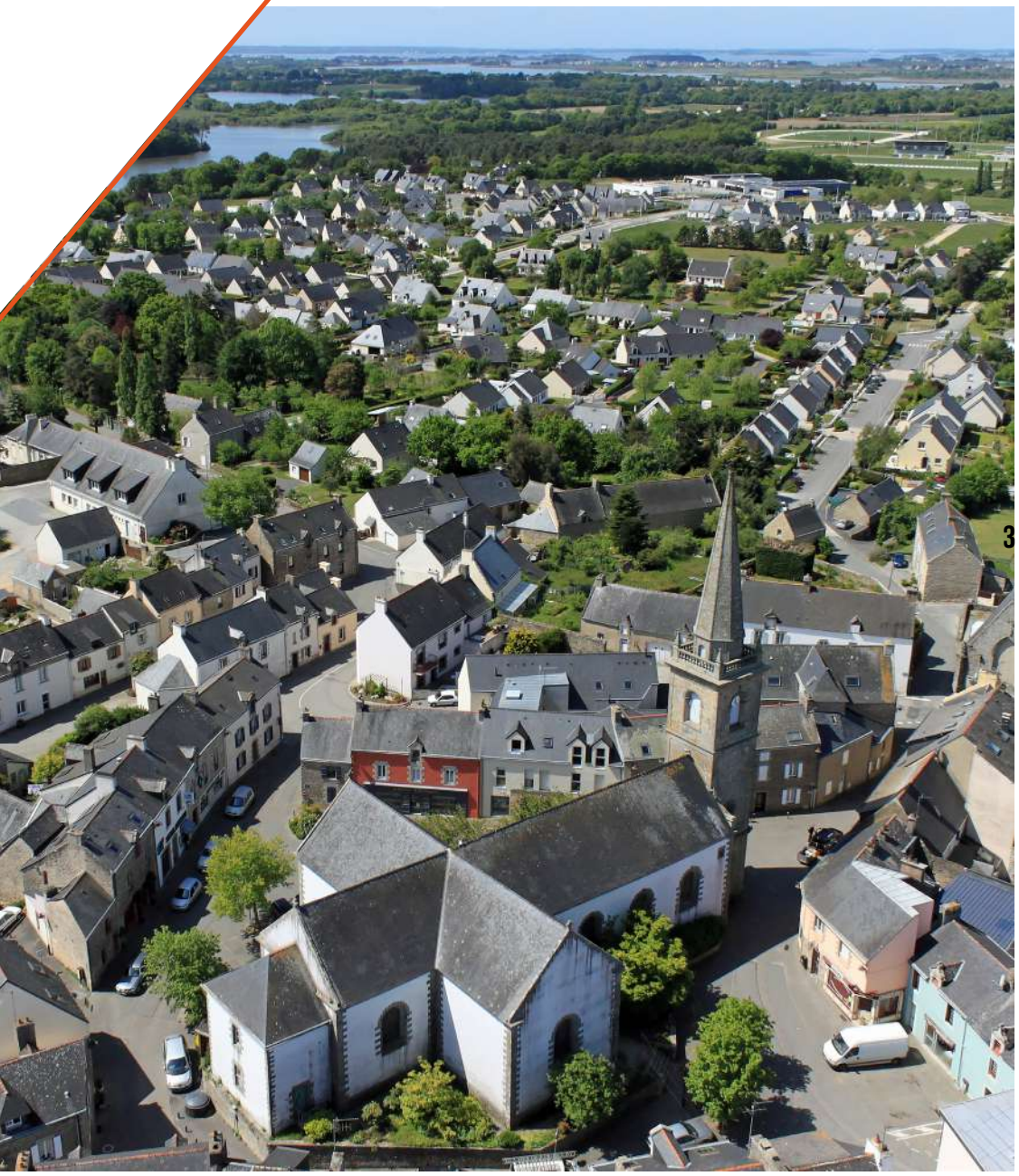

Vos interlocuteurs

Theix-Noyalo
Teiz-Noaloù

ÉLU RÉFÉRENT

Monsieur Thébaut

Tél. 02 97 43 25 90
Mail : y.thebaut@theix-noyalo.fr

MAIRIE DE THEIX-NOYALO

Secrétariat du Maire - Julie Guyot
Place Général de Gaulle
56450 Theix-Noyalo

Tél. 02 97 43 25 90
j.guyot@theix-noyalo.fr
Ouvert du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

- Demande de rendez-vous avec les élus
- Demande exceptionnelle
- Réservation de salles
- Demande de créneaux horaires
- Location de matériels
- Déclaration de manifestations
- Demande de subventions

LES PROCÉDURES DE RÉSERVATION

QUELQUES ÉTAPES SIMPLES MAIS OBLIGATOIRES PERMETTENT D'ENGAGER ET DE CONFIRMER VOTRE RÉSERVATION DE SALLE.

Deux procédures distinctes :

> Réservation de salle pour les particuliers et entreprises
> Réservation de salle pour les assocations

LES PROCÉDURES DE RÉSERVATION

Afin de réserver une salle ou du matériel, vous trouverez en cliquant sur le logo ci-dessous le formulaire en format PDF. Il vous suffit de le télécharger ou de l'imprimer.

PDF

Ensuite deux choix s'offrent à vous :
- Vous le renvoyez par mail à : plateforme.associative@theix-noyalo.fr
- Vous le déposez en mairie de Theix-Noyalo afin qu'il soit transmis au service de la plateforme associative.

Pour finaliser votre réservation de salle, un dossier est à compléter avec le service plateforme associative.

Pièces demandées dans le dossier :

> Un chèque de caution
> Une attestation d'assurance
> Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (uniquement pour les particuliers)
> L'acceptation du règlement de la location

Nous vous remercions de bien vouloir vous présenter aux horaires d'ouverture du service, ou prendre un rendez-vous, par téléphone ou par email.

Horaires du lundi au vendredi : 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h30

LA PROCÉDURE DE RÉSERVATION
PARTICULIERS ET ENTREPRISES

> ÉTAPE 1

Au plus tard, 1 mois avant la date souhaitée, une demande sur le site internet de pré-réservation de salles doit être envoyée.
Via l'icône dédié sur le site de la mairie de Theix-Noyalo, « pré-réservations salles municipales ».
Un email d'accusé de réception de la demande est envoyé immédiatement.
Attention à bien vérifier vos emails (courriers indésirables...).

> ÉTAPE 2

Une confirmation ou infirmation de la demande est apportée dans les 72h ouvrées, suite à l'accusé de réception de la demande.
Si votre demande est infirmée, la plateforme associative peut vous orienter sur une autre salle ou une autre date.
Si votre demande est confirmée, un dossier de location vous sera envoyé pour être complété et doit être déposé dans les 8 jours ouvrés comportant :
- Des chèques de caution
- Un justificatif de domicile
- Le montant de la location (tarification présente sur la page du site de pré-réservation).

> ÉTAPE 3

Le dossier est examiné par les services de la mairie, des pièces complémentaires peuvent être demandées.
Une fois que le dossier est complet, vous recevrez un courrier de confirmation signé par M. le Maire.
Le rendez-vous d'état des lieux, avant location et après location, est fixé par les services.
Après cette étape, la réservation est considérée comme définitive.

LA PROCÉDURE DE RÉSERVATION
ASSOCIATIONS

> ÉTAPE 1

Au plus tard, 10 jours avant la date souhaitée, une demande sur le site internet de pré-réservation de salles doit être envoyée, via l'icône dédié sur le site de la mairie de Theix-Noyalo, « pré-réservations salles municipales ».
Lien direct : https://www.theix-noyalo.fr/associations/reservation-salles-municipales/
Un email d'accusé de réception de la demande est envoyé immédiatement : attention à bien vérifier vos emails.
Vous pouvez contacter la plateforme associative pour toute question complémentaire sur la salle, la capacité, les besoins techniques (02 97 43 68 97 - plateforme.associative@theix-noyalo.fr).

Important : vous devez être en possession de l'identifiant et du mot de passe attribués à chaque association.

> ÉTAPE 2

Une confirmation ou infirmation de la demande est apportée dans les 72h ouvrées, suite à l'accusé de réception de la demande.
Si votre demande est infirmée, la plateforme associative peut vous orienter sur une autre salle ou une autre date.
Si votre demande est confirmée, des informations précises pourront être demandées :
- Des chèques de caution
- Un justificatif de domicile
- Le montant de la location (tarification présente sur la page du site de pré-réservation).

. **Attention, un formulaire de demande de matériel doit être complété.**

> ÉTAPE 3

Le dossier est examiné par les services de la mairie, des pièces complémentaires peuvent être demandées.
Une fois que le dossier est complet, vous recevrez un courrier de confirmation signé par M. le Maire.
Le rendez-vous de remise de badge, ou de clé, et de vérification technique, si nécessaire, est fixé par les services. Après cette étape, la réservation est considérée comme définitive.

Hôtel de Ville

La salle du conseil municipal est uniquement dédiée aux cérémonies de mariage.

Description

- > **70** chaises en configuration théâtre
- > **32** chaises en configuration "U"
- > **15** tables
- > Prise HDMI et VGA

Place Général de Gaulle

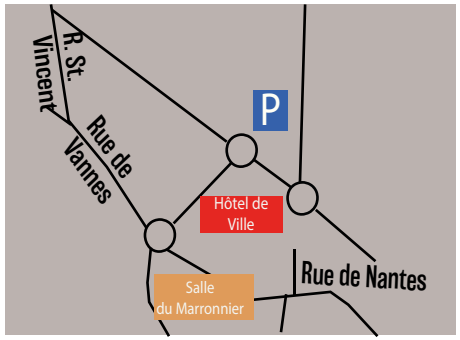

DISPONIBLE

SONO

VIDÉO-PROJECTEUR

MOBILIER

MICRO

ACCÈS PMR

Plusieurs configurations possibles.
A étudier avec le gestionnaire technique de la salle.

Mairie Annexe

La salle est dédiée aux cérémonies de mariage et aux associations.

Description

- > **16** chaises disponibles
- > **2** tables

Place de Rhuys

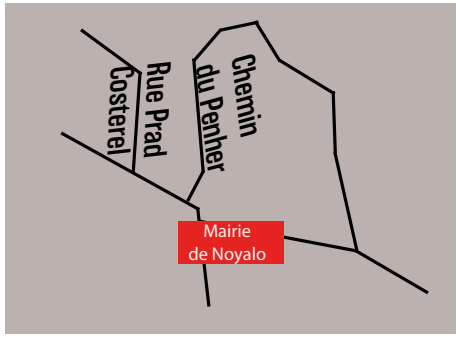

DISPONIBLE

MOBILIER

Plusieurs configurations possibles.
A étudier avec le gestionnaire technique de la salle.

Auditorium - La P@sserelle

La salle est destinée aux associations musicales, théâtrales et aux services municipaux.

Description

- > **221** places assises
- + 6 places PMR en gradinage
- > **2** vitrines
- > **6** cubes d'exposition
- > **12** grilles d'exposition

DISPONIBLE · SONO · VIDÉO-PROJECTEUR · PARKING · MOBILIER · SCÈNE · ACCÈS PMR

Rue Rosmadec

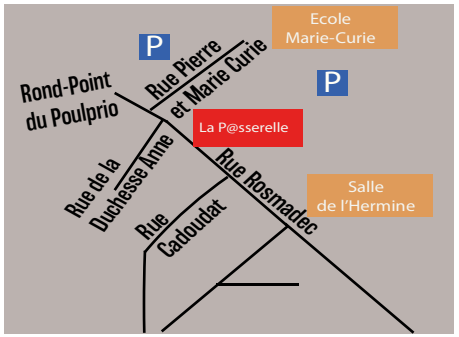

Salle Pierre Dosse

La salle est destinée aux associations et aux services municipaux.

Description

- > **350** personnes debout
- > **290** places assises
- > **290** chaises
- > **50** tables
- > **40m²** d'estrade

DISPONIBLE · SONO · VIDÉO-PROJECTEUR · SCÈNE · MOBILIER · CUISINE · ACCÈS PMR · PARKING

Rue Joseph Le Digabel

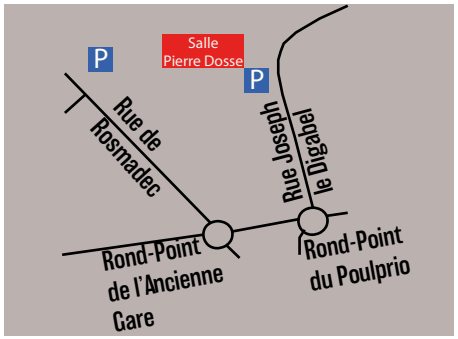

Plusieurs configurations possibles.
A étudier avec le gestionnaire technique de la salle.
Pour une location, merci de contacter la plateforme associative.

Salle Omnisports

La salle est destinée aux pratiques sportives et utilisée occasionnellement pour des manifestations locales.

Description

- > **780** personnes debout
- > **300** places assises
- > **300** chaises
- > **50** tables
- > **2** vestiaires
- > Gradins

DISPONIBLE

SANITAIRE

DOUCHES

MOBILIER

ACCÈS PMR

PARKING

Rue Joseph Le Digabel

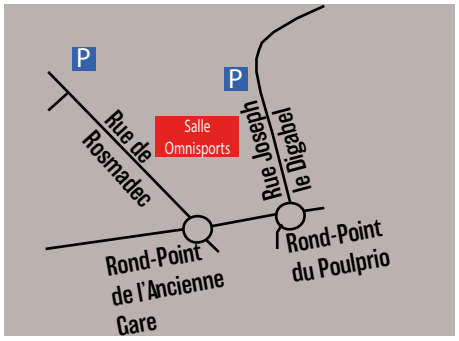

Plusieurs configurations possibles.
A étudier avec le gestionnaire technique de la salle.
Pour une location, merci de contacter la plateforme associative.

Salle de la Landière

La salle est destinée aux associations, aux services municipaux, aux entreprises et aux particuliers.

Description

- > **276** personnes debout
- > **180** places assises
- > **180** chaises
- > **30** tables

SONO

VIDÉO-PROJECTEUR

PARKING

MOBILIER

CUISINE

ACCÈS PMR

16 Rue des Charrons

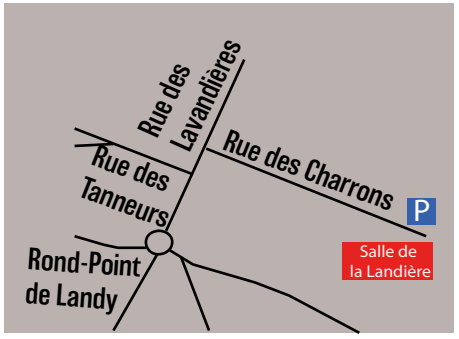

Plusieurs configurations possibles.
A étudier avec le gestionnaire technique de la salle.
Pour une location, merci de contacter la plateforme associative.

Salle des Loutres

La salle est destinée aux associations, aux entreprises, aux particuliers et aux services municipaux.

Description

- > **176** personnes debout
- > **90** places assises
- > **90** chaises
- > **25** tables

CUISINE

PARKING

SANITAIRE

MOBILIER

ACCÈS PMR

Route de Surzur

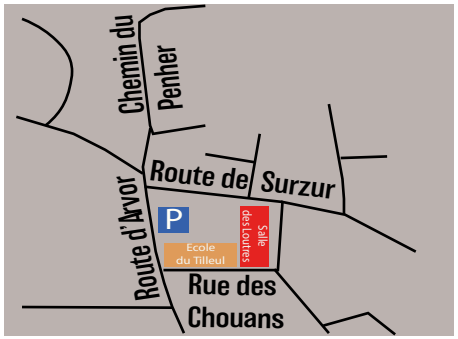

Plusieurs configurations possibles.
A étudier avec le gestionnaire technique de la salle.
Pour une location, merci de contacter la plateforme associative.

Salle du Marronnier

La salle est destinée aux associations, aux entreprises, aux particuliers et aux services municipaux.

71m²
RDC

Description

- > **60** personnes debout
- > **40** places assises
- > **40** chaises

MOBILIER

SANITAIRE EXTERIEUR

PARKING

ACCÈS PMR

Place de la Chapelle - Notre Dame la Blanche

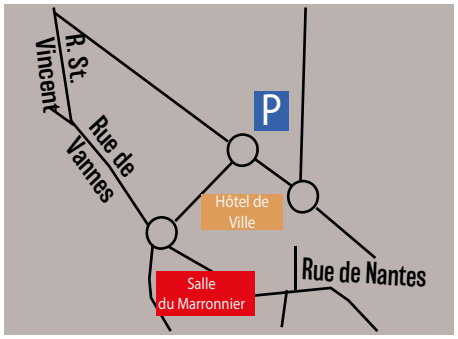

Plusieurs configurations possibles.
A étudier avec le gestionnaire technique de la salle.
Pour une location, merci de contacter la plateforme associative.

Espace Lucette Marquet

L'espace est utilisé uniquement par les associations theixnoyalaises.

340m²
Rez-de-chaussée

Description
> **5** salles dont
1 grande de 100m2
> **70** chaises disponibles
> **20** tables

DISPONIBLE · CUISINE · PARKING

MOBILIER · ACCÈS PMR

1 Impasse de Kercroix

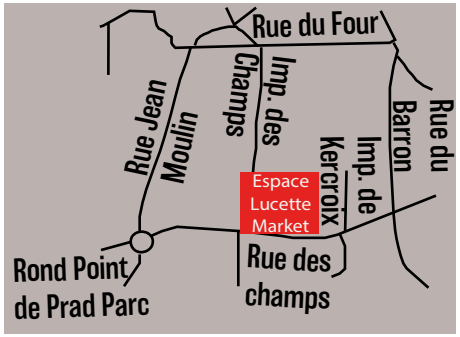

Plusieurs configurations possibles.
A étudier avec le gestionnaire technique de la salle.
Pour une location, merci de contacter la plateforme associative.

Espace Marcel Guého

La salle polyvalente dispose de 3 espaces distincts : salle de spectacle, salle de réunion et une salle de pratiques sportives. Elle est destinée aux associations et aux services municipaux.

440m²
Rez-de-chaussée

Description
> **1** salle de spectacle
> **180** places assises
> **20** tables

SONO · VIDÉO-PROJECTEUR · SCÈNE · PARKING

MOBILIER · CUISINE · ACCÈS PMR

9 Rue Jean Moulin

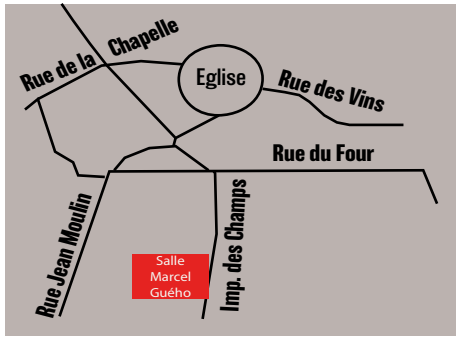

Plusieurs configurations possibles.
A étudier avec le gestionnaire technique de la salle.
Pour une location, merci de contacter la plateforme associative.

Salle de l'Hermine

La plus grande salle de la commune est utilisée par les associations et les services municipaux.

Description

> **2** terrains de tennis
> **1** mezzanine
avec club house

DISPONIBLE

SONO

ACCÈS PMR

PARKING

Rue de Rosmadec

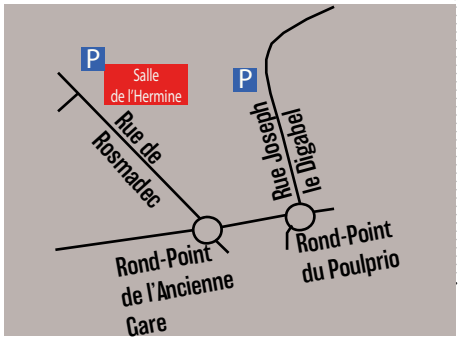

Plusieurs configurations possibles.
A étudier avec le gestionnaire technique de la salle.
Pour une location, merci de contacter la plateforme associative.

Salle Pôle Enfance

Salle polyvalente située au pôle enfance et mise à disposition :
- pour les réunions des associations
- pour les services enfance jeunesse

Elle est utilisée par les associations.

71m²

RDC

Description

> **60** personnes debout
> **40** assises

DISPONIBLE

PARKING

ACCÈS PMR

Rue Joseph Le Digabel

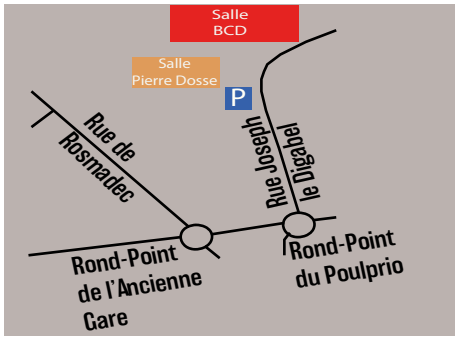

Plusieurs configurations possibles.

ORGANISER UN ÉVÈNEMENT

EN TOUTE SÉCURITÉ : CONSEILS PRATIQUES

Règles de sécurité et d'assistance, mariages, spectacles, cérémonies...
Vous trouverez dans les pages suivantes toutes les informations nécessaires à l'organisation de vos évènements.

Un dossier de sécurité est à réaliser pour toutes les manifestations à but lucratif. (vide grenier, brocante...).

Au délà de 1500 personnes, il faut déposer un dossier préfectoral.

Contact : Services Techniques au 02 97 43 02 87.

ORGANISER UN ÉVÉNEMENT

DANS UNE SALLE MUNICIPALE

> Veiller à laisser visible et accessible : issue de secours, extincteurs, déclencheur manuel d'alarme, bloc d'éclairage de sécurité et d'ambiance, téléphone d'appel d'urgence.

> Ne pas utiliser une issue de secours comme entrée.

> En cas d'urgence, une astreinte élu est disponible au **06 84 92 07 16 en dehors des horaires d'ouverture de la mairie**.

> L'utilisation des appareils de cuisson à l'intérieur des salles est réglementée. A ce titre, tout projet d'installation devra faire l'objet d'un avis des services techniques au préalable (ex. four, frigidaire ...).

> Les décors scéniques doivent être classé en M0, M1 ou M2.

> L'accès aux disjoncteurs est interdit. En cas de coupure de courant, seul l'astreinte technique est habilitée à intervenir.

> Les bougies, les bouteilles de gaz sont interdites dans les salles.

> Les animaux sont interdits dans les salles municipales.

> Les services municipaux sont autorisés à vérifier la bonne utilisation des lieux. En cas de non-respect des consignes, le prêt ou la location pourrait être annulé sur le champ, ou entraîner l'annulation de toute réservation à venir.

LORS D'UN ÉVÉNEMENT

Les horaires d'occupation du bâtiment doivent être impérativement respectés.

Pour bénéficier d'une ouverture tardive exceptionnelle (au délà d'1 heure du matin), le demandeur devra adresser une demande écrite à monsieur le Maire.

Dans le cas où cette dérogation horaire serait accordée, des modalités particulières de remise et de restitution de clés ainsi que de rendez-vous pour l'état des lieux des locaux seront mises en place avec le service municipal chargé de la conciergerie.

L'horaire spécifié dans la convention s'entend de l'entrée à la sortie de la salle (installation, montage, nettoyage et rangement compris).

En cas de manquement constaté, la commune se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute demande ultérieure de réservation présentée par l'utilisateur contrevenant.

LES OBLIGATIONS
LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

L'utilisateur devra faire preuve d'un comportement citoyen, en particulier en matière de respect de l'environnement.

- Utilisation raisonnée de l'éclairage, du chauffage et de l'eau,

- Tri sélectif des déchets. Les poubelles devront être entreposées dans les conteneurs prévus à cet effet, dans des sacs fermés,

- Le tri du verre et la collecte dans les conteneurs spéciaux prévus à cet effet.

LES OBLIGATIONS
LE RESPECT DU VOISINAGE

L'utilisateur s'engage à faire respecter strictement les règlementations de police applicables, et à veiller à l'ordre et à la tranquillité du voisinage qui ne doivent en aucun cas être troublés par l'utilisation de la salle communale.

Les utilisateurs doivent s'assurer qu'il n'y a pas de tapage nocturne sur la voie publique.

PRÉVENTION
DES RISQUES LIÉS À LA CONSOMMATION D'ALCOOL

La ville attire l'attention des utilisateurs sur les risques liés à la consommation d'alcool et sur leurs responsabilités en cas d'accident, de dégâts et de troubles à l'ordre public. Une attention particulière devra être portée auprès des publics fragiles et des mineurs.

Il est par ailleurs rappelé que toute vente d'alcool doit préalablement être déclarée en Mairie.

Il est interdit dans les débits de boissons et tous commerces ou lieux publics, la vente ou l'offre, à titre gratuit, à des mineurs de moins de 16 ans de boissons alcooliques à consommer sur place ou à emporter.

Pour les mineurs de 16 à 18 ans, seules sont autorisées, pour une consommation sur place des boissons alcooliques, des 1er et 2ème groupe (vin, bière, poiré, hydromel, vins doux naturels, crème de cassis et jus fermentés).

INTERDICTION
DE FUMER

En application du décret du 15 novembre 2006, il est strictement interdit de fumer dans les locaux. Les mêmes dispositions s'appliquent également à l'utilisation de la cigarette électronique.

À SAVOIR
RESPECT DE L'EFFECTIF MAXIMAL

Chacune des salles, à usage polyvalent, ne peut contenir qu'un nombre maximum de personnes déterminé par la commission de sécurité. L'organisateur s'engage à veiller à ce qu'en aucun cas, le nombre de personnes accueillies dans la salle ne déroge à ce seuil maximum.

Salle de l'Hermine : **1450 pers.**
Salle Omnisports : **780 pers.**
Salle Pierre Dosse : **350 pers.**
Salle de la Landière : **274 pers.**
La P@sserelle : **221 pers. + 6 PMR**
Salle de projection Marcel Guého : **180 pers.**
Hôtel de Ville : **110 pers.**
Salle des Loutres : **90 pers.**
Espace Lucette Market : **70 pers.**
Salle du Marronnier : **60 pers.**
Salle Pôle Enfance : **60 pers.**
Mairie Annexe : **19 pers.**

L'effectif autorisé pourra être revu à la baisse en fonction des aménagements intérieurs de la salle. (tables, chaises, estrade...). Se rapprocher des services techniques pour valider le nouvel effectif)

EVACUATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

- Afin de faciliter l'évacuation de ces personnes, le responsable de la sécurité devra repérer à l'entrée les personnes souffrant de déficiences motrices, auditives, visuelles ou cognitives.

- En cas d'évacuation, un accompagnement particulier de ces personnes sera assuré ainsi qu'une ronde de reconnaissance des lieux isolés, notamment, toilettes et vestiaires.

LA LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

QUI PEUT LOUER LA SALLE ?

HÔTEL DE VILLE	MUNICIPALITÉ
MAIRIE ANNEXE	MUNICIPALITÉ
SALLE PIERRE DOSSE	PARTICULIERS / ASSOCIATIONS / MUNICIPALITÉ
AUDITORIUM	ASSOCIATIONS / MUNICIPALITÉ
SALLE OMNISPORTS	ASSOCIATIONS / MUNICIPALITÉ
SALLE DE LA LANDIÈRE	PARTICULIERS / ASSOCIATIONS / ENTREPRISES / MUNICIPALITÉ
SALLE DES LOUTRES	PARTICULIERS / MUNICIPALITÉ/ ASSOCIATIONS / ENTREPRISES
SALLE DU MARRONNIER	PARTICULIERS / ASSOCIATIONS / MUNICIPALITÉ / ENTREPRISES
ESPACE LUCETTE MARKET	ASSOCIATIONS / MUNICIPALITÉ
ESPACE MARCEL GUÉHO	ASSOCIATIONS / MUNICIPALITÉ
SALLE DE L'HERMINE	ASSOCIATIONS / MUNICIPALITÉ
SALLE PÔLE ENFANCE	ASSOCIATIONS / MUNICIPALITÉ

TARIFICATION DES SALLES MUNICIPALES

ANNÉE 2021

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 056-200055952-20201217-DIEC0432021-DE

Annexe à la décision n°2020/043 du 10/12/2020

TARIFICATION DES SALLES MUNICIPALES - ANNEE 2021

Caution Salle = 500 €
Caution Ménage = 100 €
forfait désinfection des salle = 50 € /intervention

Au-delà de 23 h 00 : Dérogation à demander à Monsieur le Maire

ORDRE DE PRIORITE DES UTILISATEURS	les loutres	La Landière	Pierre Dosse	Omnisports	Marcel Gueho	Hermine	Marronnier
Associations communales (5 gratuités par an par association hors activités statutaires. Au-délà : forfait de 75 € par location).							
Jour de semaine (lundi au vendredi 17 h 00)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1/2 journée semaine 9 h 00/ 15 h 0 ou 15 h 00/ 23 h	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Vendredi soir 18 h 00 à 23 h 00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Samedi ou dimanche (9 h/23 h)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Week end (samedi 9 h/ dimanche 23 h)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Particuliers Theix-Noyalo							
Jour de semaine	190,00 €	212,00 €					82,00 €
1/2 journée semaine 9 h 00/ 15 h 0 ou 15 h 00/ 23 h	108,00 €	116,00 €					54,00 €
Vendredi soir 18 h 00 à 23 h 00	108,00 €	116,00 €					82,00 €
1/2 Journée samedi pour vin d'honneur uniquement	108,00 €	116,00 €	162,00 €				82,00 €
Samedi ou dimanche (9 h/23 h)	216,00 €	265,00 €					108,00 €
Week end (samedi 9 h/ dimanche 23 h)	378,00 €	424,00 €					162,00 €
prêt pour une cérémonie civile (obsèques) - pour la durée de la cérémonie	52,00 €	52,00 €					52,00 €

Annexe à la décision n°2020/043 du 10/12/2020

TARIFICATION DES SALLES MUNICIPALES - ANNEE 2021

Associations hors commune et entreprises

Jour de semaine	378,00 €	424,00 €	378,00 €	378,00 €	378,00 €	378,00 €	Pas de prêt de ces salles
1/2 journée semaine 9 h 00/ 15 h 0 ou 15 h 00/ 23 h	216,00 €	265,00 €	216,00 €	216,00 €	216,00 €	216,00 €	
Vendredi soir 18 h 00 à 23 h 00	PAS DE PRETS POUR CES SALLES						
Samedi ou dimanche (9 h/23 h)							
Week end (samedi 9 h/ dimanche 23 h)							
Prêt pour association syndicale - durée 3 h		100,00 €	pas de prêt de ces salles		100,00 €	pas de prêt de cette salle	100,00 €

Particuliers hors commune

Jour de semaine	298,00 €	318,00 €	136,00 €
1/2 journée semaine 9 h 00/ 15 h 0 ou 15 h 00/ 23 h	270,00 €	293,00 €	108,00 €
Vendredi soir 18 h 00 à 23 h 00	270,00 €	293,00 €	136,00 €
Samedi ou dimanche (9 h/23 h)	298,00 €	318,00 €	162,00 €
Week end (samedi 9 h/ dimanche 23 h)	487,00 €	530,00 €	216,00 €

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 056-200055952-20201217-DEC043202I-DE

La ville se réserve le droit de refuser toute manifestation qui pourrait provoquer des troubles à l'ordre public.

PLAN DE LA VILLE

1 Salle de la Landière
2 La P@sserelle
3 Salle de l'Hermine
4 Salle Omnisports et Salle Pierre Dosse
5 Salle Pôle Enfance
6 Salle du Marronnier
7 Hôtel de Ville
8 Espace Marcel Guého-Ti Théâtre
9 Espace Lucette Marquet

Mairie de Theix-Noyalo
Place Général de Gaulle
56450 Theix-Noyalo
Tél. 02 97 43 01 10
mairie@theix-noyalo.fr
Site : www.theix-noyalo.fr/

Plateforme associative
Rue de Nantes
56450 Theix-Noyalo
Tél. 02 97 43 68 97
plateforme.associative@theix-noyalo.fr

Theix-Noyalo
Teiz-Noaloù